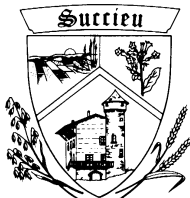


MAIRIE
DE
SUCCIEU
ISERE

Code postal : 38300



Tél. 04 74 92 00 42
Fax 04 74 92 07 16
mairie@succieu.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2015

Etaient présents : **BARRAL** Baptiste - **BARRAL-JOANNES** Anne-Laure
BOUILLOT Didier - **CLOT** Bernard - **DOUILLET** Alain - **FIHMAN** Cécile
GAGET Patrick - **GALLOIS** Brigitte - **PERRICHON** Marie-Madeleine
PREYNAT Guylène - **SORLIN** Julia - **VEYET** Richard - **VIAL** Guillaume

Excuses : **PAQUIER** Corinne (Pouvoir à Didier BOUILLOT) - **DUPERRET**
Christophe (Pouvoir à Guylène PREYNAT)

Secrétaire de séance : **CLOT** Bernard

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

AJOUT DE DEUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR.

Délibérations concernant le remplacement de Muriel GENEVAY, prévu pour une durée de un mois à compter de la rentrée de février.

Concernant l'activité TAP. Le remplacement sera assuré par Mme Dorine BEUCHERIE DELON qui interviendra sur le thème d'une sensibilisation ludique à l'anglais.

Catherine AUZANEAU prendra en charge la garderie et la cantine.

Julia SORLIN assurera la coordination des TAP.

Mme AUZANEAU assurant habituellement le ménage, ne pourra pas cumuler ces nouvelles tâches. Il est donc nécessaire de recruter une personne pour assurer 5h15 de ménage hebdomadaire pour la remplacer.

Le recrutement de Mme BEUCHERIE DELON pour les TAP et la création d'un CDD pour le ménage sont adoptés à l'unanimité.

1 - FINANCES.

a) Débat sur l'orientation budgétaire.

Pour l'année 2014, les comptes provisoires présentent un excédent budgétaire de 110 000 euros.

Cet excédent et les recettes attendues en 2015 (notamment le FCTVA lié aux investissements de 2013) permettront de rembourser intégralement le prêt à court terme contracté pour la salle des fêtes.

La situation financière reste saine mais elle exige un contrôle des dépenses notamment dans la perspective de financer le projet des locaux scolaires. Les charges de gestion de la commune sont très strictes et il y a peu de marge de manœuvre. Les dépenses courantes ont été diminuées en 2014 et la hausse de la masse salariale doit se limiter à la baisse des

charges financières. Le niveau d'investissement annuel sera donc limité et le recours à l'emprunt pour les petits investissements ne serait envisageable qu'en cas d'impondérable.

Concernant les recettes, les dotations de l'Etat vont baisser. La Trésorerie nous indique une baisse de 10% jusqu'en 2017. Le débat est donc ouvert sur la hausse des taux d'imposition. Le trésorier a fait une projection sur une hausse de 2,5% en 2015 (taxe d'habitation, taxe foncière et taxe sur le foncier non bâti), aboutissant à une recette supplémentaire d'environ 3500 euros par an pour la commune. Une autre projection sur la base de taux portés au niveau de la moyenne départementale sera demandée au trésorier avant toute décision sur ce point.

- b) Délibération pour demande de subvention au CDDRA (Région Rhône Alpes) et au Conseil Général de l'Isère pour la réfection de tout ou partie de la toiture de l'église.

Un devis a été demandé pour la partie Nord de la toiture. Il s'élève à 4000 euros. Un devis complémentaire sera demandé pour l'autre partie de la toiture. Ces devis sont indispensables avant toute demande de financement aux collectivités territoriales.

Pour cette réfection il est possible de solliciter le CDDRA afin d'obtenir une subvention pouvant s'élever à un maximum de 35% du montant des travaux, et le Conseil Général pour un maximum de 30%. Ces deux subventions pouvant se cumuler.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le maire à solliciter des subventions au CDDRA et au Conseil Général.

2 - ADMINISTRATION GENERALE

- a) Délibération concernant le choix du prestataire pour le renouvellement des copieurs.

Il est indispensable d'acquérir une technologie plus performante, répondant aux besoins actuels : gain de temps, simplification des tâches, réduction des coûts.

Le choix se porte sur la société Xerox et sa formule "all inclusive". Cette offre est techniquement la plus appropriée aux besoins actuels en terme de qualité et de performance. Cependant le montant de la facture finale apparaît trop élevé. Une renégociation des prix s'avère indispensable notamment pour avoir un meilleur contrôle sur le coût des photocopies en couleur.

Le choix d'une renégociation du contrat Xerox est voté à 13 voix pour et une abstention.

- b) Tour de garde pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

La maire et les quatre adjoints assistés des conseillers municipaux constitueront 5 groupes qui se relayeront de 8h00 à 18h00 pour assurer la permanence du bureau de vote. Les électeurs souhaitant compléter ce dispositif peuvent se faire connaître en mairie.

- c) Point sur le règlement intérieur du conseil municipal.

Il apparaît nécessaire de stabiliser la date du conseil municipal. A partir de septembre 2015, le conseil municipal se réunira le premier vendredi de chaque mois. Il est également prévu une reprise de la rotation du secrétariat de séance pour l'élaboration des comptes rendus.

3 - COMMUNICATION - VIE ASSOCIATIVE.

- a) Information et débat sur le projet de marché à Succieu.

La commission Communication et Vie Associative a travaillé sur le projet de création d'un évènement de type marché.

L'objectif est de recréer un évènement commercial au cœur du village. La marché serait axé sur la proximité producteur/clientèle.

L'alternative est :

- Soit un gros évènement annuel, rassemblant plusieurs dizaines de participants (30 minimum).

- Soit un évènement plus restreint et trimestriel avec une éventuelle rotation des exposants si le carnet d'adresse est rempli.

L'avis du Conseil est sollicité pour :

- élargir le champ de la réflexion vers des points qui n'auraient pas été identifiés en commission.

- déterminer sur quel type de périodicité poursuivre ce travail.

L'échange d'idées conduit à envisager un marché nocturne et à un questionnement sur la périodicité qui pourrait être semestrielle. La commission Communication et Vie Associative va continuer à travailler sur le projet, notamment pour établir une liste d'exposants avant de proposer une collaboration aux associations de la commune.

b) Débat sur l'organisation de la fête de la musique le 20 juin 2015.

Se pose la question de la rémunération des groupes qui ne paraît pas opportune. En effet, elle nécessite de prévoir un budget de 1000 à 1500 euros. Or, la philosophie de la fête de la musique n'est pas de produire un spectacle mais d'organiser un moment de partage, de convivialité, de libre expression artistique ouvert à tous et gratuit.

Un comité d'organisation constitué de Didier Bouillot, Cécile Fihman et Bernard Clot a pour objectif de contacter des musiciens. Toute personne souhaitant participer à l'organisation de la fête de la musique est la bienvenue et peut nous contacter. Le but est de pérenniser l'évènement.

4 - INTERCOMMUNALITE.

A la suite de l'élaboration du Projet Educatif Territorial lors de la mise en place des activités périscolaires, les communes du Val d'Agny ont engagé une réflexion commune pour élargir leur coopération dans le cadre du schéma de mutualisation de la CAPI. Cette réflexion concerne pour l'heure l'économie locale (un sondage auprès des entreprises et artisans est envisagé pour connaître les besoins en matière de foncier) et l'harmonisation des ressources humaines.

L'élaboration du PEDT dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires offre un cadre qui intéresse la DRAC pour mener des actions expérimentales concernant des actions culturelles en milieu rural. Elle serait également susceptible de financer des actions culturelles et artistiques dans le cadre périscolaire.

Par ailleurs cinq communes entendent rejoindre le PEDT : NIVOLAS-VERMELLE, Les EPARRES, CHEZENEUVE, CRACHIER et MEYRIE.

Deux prochaines dates sont arrêtées : le 6 mars (sous réserves) et le 25 mars.

COMMUNIQUE MAIRIE

CITOYENNETE : Les filles et garçons nés en février 1999 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille. Il est rappelé qu'une attestation de recensement (obligatoire pour l'inscription à un examen) sera remise aux intéressés lors de leur inscription en Mairie.

COUPURE DE COURANT : des coupures auront lieu le jeudi 26 mars 2015 de 8:30 à 10:30 sur le secteur du Maillet.

RECEPTION TV : Si vous recevez la télévision par une antenne râteau et que vous rencontrez des perturbations dans la réception des chaînes : appelez le **09 70 81 88 18**. Numéro valable uniquement pour les téléspectateurs recevant la TNT par une antenne râteau. En cas de mauvaise réception par internet (ADSL), le câble, le satellite, contactez directement votre opérateur.

VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATIONS CULTURELLES

Associations	Date	Événement	Contact
GYM Détente	19/02/2015 26/02/2015 5/03/2015 12/03/2015 19/03/2015 26/03/2015	Salle des fêtes - 20:00 Cours de gym	Martine AMIEZ ☎ 06 74 82 77 36
ASSTF	01/03/2015 12/03/2015 22/03/2015	ASSTF-ST FONTS 13 :00 et 15 :00 Stade du Gapillon FOUR A PAIN Centre village ASSTF-PAYS D'OZON 13 :00 et 15 :00 Stade du Gapillon	Agnès GRIGIS ☎ 06 83 35 56 60
Sou des écoles	28/02/2015	Soirée Carnaval – Salle des fêtes	Sandrine COUTURIER ☎ 04 74 27 67 75
Artistes en herbe	31/01/2015 14/02/2015 28/02/2015	Salle du Bon Accueil 9:00	Sylvie GODEAU ☎ 06 64 18 80 81